

Délibération n° 2020-B002

## EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Bureau

DEPARTEMENT  
de la  
**HAUTE-SAÔNE**

ARRONDISSEMENT  
**LURE**

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
**DE LA HAUTE COMTE**

Le Bureau, après convocation légale, s'est réuni le 21 octobre 2020 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Anthony MARIE, Président.

Membres du Bureau en exercice : 9

Etaient présents : Anthony MARIE / Henri DE MALLIARD / Benoit MIEGE / Alain GRILLOT / Michel DESIRE / Pascal BIGE / Bruno MACHARD

Etaient absents excusés : Valérie GARET / Thierry BORDOT

Secrétaire de séance : Alain GRILLOT

### Objet : Maison de santé – bail professionnel - SISALU

Vu la délibération n°2020-073 du 11 juillet 2020 portant délégations du Conseil communautaire au Président et au Bureau ;

Considérant le bail professionnel signé avec la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires Lupéenne (SISALU) relatif à la Maison de Santé, pour la période du 01/11/2016 au 31/12/2022 ;

Considérant l'ouverture au public de France Services, début 2021, dans les locaux communautaires sis 5 rue de la République à Saint-Loup-Sur-Semouse, actuellement occupés pour partie par la SISALU ;

Considérant la demande de la SISALU d'établir un nouveau bail pour une durée de douze ans ;

Monsieur le Président propose au Bureau de l'autoriser à signer un nouveau bail avec la SISALU pour une période de 12 ans, à compter du 01/01/2021, afin de préciser les surfaces occupées, la partage des charges, etc.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président à signer un nouveau bail avec la SISALU pour une période de 12 ans, à compter du 01/01/2021 et tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme,

**Pour : 7**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

Le Président,  
Anthony MARIE



REÇU EN PREFECTURE

le 17/11/2020

Application agréée E-legalite.com